

ARR PM 2022-266

DEPARTEMENT
FINISTERE
CANTON
CROZON
COMMUNE
CAMARET-SUR-MER

JLM/ SL
Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

OBJET : PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de Camaret-sur-Mer,

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la délibération du conseil municipal du 22/11/2021 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

CONSIDERANT que la coupure de l'éclairage public sur de courtes périodes et dans des secteurs bien définis permet de répondre occasionnellement à la maîtrise de la demande en énergie (dispositif Ecowatt).

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le territoire de la commune, à compter du 8 novembre 2022, sont définies comme sur le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage municipal et d'une insertion dans le Bulletin d'Information Municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Maire de Camaret-sur-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDE29
- Monsieur le Président du Conseil général
- Madame, Monsieur le (la) président(e) de l'intercommunalité
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Camaret-sur-Mer, le 9 novembre 2022



Le Maire,
Joseph LE MEROUR

Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune.

Armoire	Localisation	Type d'horloge	Périodes Hivernales (du mois de ... au mois de ...)		Périodes Estivales (du mois de ... au mois de ...)	
			Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	Quai Vauban	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
2	Rue Prat Ar C'hi	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
3	Rue Pierre Péron	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
4	Rue du Fort	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
5	Rue de la Rampe	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
6	Rue des Moulins	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
7	Rue du Grouanoc'h	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
8	Rue Maurice Mathey	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
9	Rue du Stade	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
10	Rue Georges Ancey	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
11	RD n°8	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
12	Pen Hir	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
13	Rue de Laqatjar	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
14	Rue de Verdun	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
15	Rue Alsace Lorraine	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
16	Rue Alsace Lorraine	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
17	Quai Louis Auguste tephany	Astronomique Theben TR 610 top 2		Permanent		
18	Rue La Montagne	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
19	Rue Jean Charcot	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
20	Rue Jean Charcot	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
21	Rue du Kreisker	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
22	Impasse Amiral Guepratte	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
23	Rue de Kerhos / Ty Ar Gwen	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
24	Route de Crozon	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L : 6H00	
25	Saint Julien	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		M-M-J-V-S-D : 7H00	
26	Route de Kervian	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
27	Rigonou	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
28	Lambézen	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
29	Route de Quélerin	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
30	Trésigneau	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
31	Le Restou	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
32	Kerloc'h	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	
33	Rue André Antoine	Astronomique Theben TR 610 top 2	L-M-M-J-V-S-D : 21H00		L-M-M-J-V-S-D : 7H00	

Les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes en plus ou en moins du fait de la technologie des horloges.